

# **Concours Quelques recommandations**

**IBR** (Rhino Trachéite Infectieuse Bovine)

L'IBR Rhinotrachéïte Infectieuse Bovine) est une maladie qui se manifeste par des épidémies d'infections pulmonaires. Elle est due à un herpes-virus qui n'atteint que les bovins : le Bov-HV1. Chez les animaux infectés, ce virus est également responsable d'avortements et d'infécondité. La plupart des animaux infectés n'auront pas de signes visibles de la maladie après avoir été infectés, mais ils ne se débarrassent jamais complètement du virus et deviennent des "porteurs sains". Ils peuvent redevenir contagieux en cas de stress important ou si l'immunité devient insuffisante : vêlage, traitement aux corticoïdes, mais surtout transport, stress...

Pour participer à un rassemblement d'animaux, le GDS recommande les garanties suivantes :

- Cheptel qualifié « Troupeau indemne en IBR »,
- ➤ **Analyse individuelle** avec test Elisa sur anticorps totaux (cohérence avec les contrôles d'introduction) dans les 21 jours précédant le concours.

Un cheptel indemne IBR peut s'être contaminé récemment. S'il participe à un concours sans réaliser de prises de sang, il risque alors de contaminer d'autres bovins, qui diffuseront à leur tour l'IBR dans le troupeau d'origine. C'est pourquoi le GDS recommande un **certificat individuel** avec prises sang pour toutes vos manifestations.

### **QUELQUES RECOMMANDATIONS DE BIOSECURITE**

Participer à un concours ou à une exposition d'animaux, est une prise de risque sanitaire. Imposer un règlement sanitaire rigoureux permet de réduire ce risque de manière importante, mais ne l'annule jamais complètement. Si un recontrôle systématique obligatoire après chaque rassemblement apparait excessif quand le règlement sanitaire est de bon niveau, il peut être conseillé aux éleveurs participant à de nombreuses expositions d'animaux :

- Dans la mesure du possible, de maintenir les animaux présentés sur les concours à l'écart du reste du troupeau tant que la période des concours n'est pas terminée (valable pour tout risque sanitaire)
- De prévoir, 15 jours après le dernier concours, un contrôle sérologique IBR avant réintégration du ou des animaux dans le cheptel, afin d'anticiper un risque de contamination IBR aux conséquences parfois dramatiques pour ces éleveurs.

Contact: Nathalie CROZET ☎ 04 79 70 79 92 ou mail: nathalie.crozet@gdsdessavoie.fr



# **Besnoitiose**

La besnoitiose arrive dans de nouveaux secteurs par le biais des achats ou des mélanges de bovins

La besnoitiose est une maladie émergente, non réglementée, en forte progression en France, en Rhône-Alpes et dans les Savoie.

La besnoitiose est due à un parasite microscopique de la famille des coccidies, transmis de bovin à bovin par des piqures d'insectes (taons, stomoxes) ou des aiguilles à usage multiple. **Un bovin est d'autant plus contaminant qu'il présente des symptômes.** 

La maladie se manifeste en trois phases :

- 1. Phase fébrile de 3 à 10 jours (fièvre, larmoiements, écoulement clair)
- **2. Phase des œdèmes** de 1 à 2 semaines (œdème des membres)
- **3.** Phase de dépilation et sclérodermie à partir du 2<sup>ème</sup> mois (épaississement cutané, mamelle cartonnée, dépilation)



RECONNAÎTRE UN BOVIN MALADE EST PRIMORDIAL AFIN DE LIMITER LA CONTAMINATION - En cas de doute sur des symptômes, contactez votre vétérinaire.

## Comment se protéger de la besnoitiose?

Les bovins peuvent être porteurs de la maladie mais ne présenter aucun symptôme, seule une **analyse sérologique** avant un rassemblement (concours/comice) peut permettre de détecter l'infection.

La désinsectisation des bovins est un outil de maîtrise complémentaire.

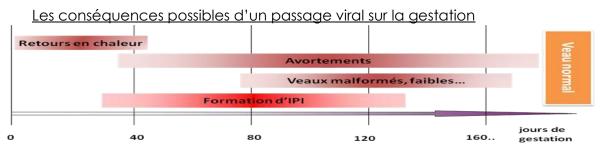
Les éleveurs touchés par la maladie peuvent bénéficier d'une aide technique et financière du GDS.



## **BVD** (Diarrhée Virale Bovine)

La BVD est un virus répandu dans nos départements qui se transmet lors de contacts entre bovins. Un bovin IPI est une forte source de contamination

Les conséquences d'une circulation virale de BVD peuvent être graves, surtout si des bovins sont en gestation.



Source: OVF (Suisse)

Une mère infectée par le virus entre 1 et 4 mois de gestation, pourra donner naissance à un veau IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Ce bovin est porteur du virus à vie. Dans l'élevage d'origine, la naissance de ce veau IPI entrainera une circulation virale avec des conséquences pouvant être graves : diarrhées néonatales, des pneumonies et des problèmes liés à la reproduction (retour en chaleur, avortement).

Le plus souvent, un IPI meurt avant deux ans, à la suite d'une diarrhée incurable. Il peut être chétif, avec un retard de croissance, mais certain ne manifeste aucun signe.

#### Comment se protéger de la BVD ?

Tous les bovins participants à un rassemblement (concours/comice) doivent être « garantis non-IPI ».

Cependant cette garantie ne s'applique pas à la virémie transitoire, dans ce cas seule **une prise de sang pour analyse PCR** avant un rassemblement (concours/comice) permettra de détecter les bovins porteurs du virus (virémique transitoire ou IPI).

La vaccination des femelles gestantes avant la mise à la reproduction est un moyen de protéger le fœtus contre une formation d'IPI.

Les éleveurs touchés par la maladie, où le virus est identifié, peuvent bénéficier d'un plan BVD (aide technique et aide financière du GDS).

Contact : Mélanie BRUN @ 04 79 70 79 80 ou mail : melanie.brun@gdsdessavoie.fr